

Vérificateur général—Loi

Parmi ces professions se situent celles de comptable et de vérificateur dont l'un est au service du Parlement. Madame le Président, je me réfère ici au Vérificateur général du Canada dont les fonctions sont bien connues de tous les députés.

Ce Bureau joue un rôle sans lequel il serait difficile d'assumer nos propres responsabilités envers la population canadienne. Le Vérificateur général est l'un des principaux protecteurs de l'intérêt public. La parfaite intégrité, les connaissances et la compétence techniques, l'honnêteté et le dévouement qui ont été les caractéristiques du Bureau au cours des années font de cette nomination l'une des plus importantes et des plus influentes au pays.

[Traduction]

Ce que le Bureau du vérificateur général apporte à la profession, tant au Canada que dans le monde, a de quoi nous rendre tous fiers. Le Bureau du vérificateur général permet au gouvernement d'assumer les responsabilités qui lui incombent dans une démocratie parlementaire. La plupart des activités de la Chambre ne peuvent être solidement fondées que sur des analyses financières et autres de la plus haute qualité.

Le bill a pour objet de reconnaître l'importance grandissante du Bureau du vérificateur général, non seulement pour le Parlement, mais aussi pour la profession et la place de plus en plus prépondérante qu'occupe, non par hasard, la profession de comptable dans notre société. Les comptables professionnels sont les gardiens du système économique, tout comme les médecins et juristes sont les protecteurs de nos vies et de nos droits.

Le vérificateur général est le serviteur du Parlement. La nomination de M. Kenneth Dye à ce poste nous fournit une occasion de reconnaître l'importance du Bureau du vérificateur général qui est égale à celle des juges puînés de la Cour suprême du Canada.

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, le projet de loi à l'étude aujourd'hui est une autre de ces mesures de moindre importance sur lesquelles j'ai été souvent appelé à donner mon opinion. Et si celui-ci n'a que deux dispositions, l'autre n'en avait qu'une. Mais s'il est assez court, sa portée n'en est pas moins considérable surtout pour le nouveau Vérificateur général.

Le titulaire actuel occupe maintenant sa charge depuis dix ans. Si le projet de loi est adopté aujourd'hui, il lui conférera une hausse de traitement de \$5,000; c'est ainsi que je comprends les dispositions de la loi actuelle et celles du projet à l'étude.

Nous avons déjà examiné d'autres bills qui touchaient encore de plus près le nouveau Vérificateur général. Naturellement, l'un de ceux-ci a été la loi sur les juges que le Parlement a votée dernièrement. Je reviendrai là-dessus tout à l'heure.

En présentant le projet, le ministre a dit que le Vérificateur général est un ami du Parlement; personne n'en doute. Il sera le chien de garde au service du Parlement, du comité des comptes publics et naturellement, de tous les contribuables du Canada. Celui qui occupe ce poste actuellement est M. Kenneth Dye, originaire de Vancouver. Il a mené une carrière exemplaire dans le domaine de la vérification comptable et, il y a un an, il était président sortant de l'Institut des comptables agréés de la Colombie-Britannique.

En plus d'être un ami du Parlement et des contribuables, M. Dye est aussi un vieil ami de ma fille. En fait, celle-ci pourrait

vous dire qu'elle connaît M. Dye depuis toujours. Alors qu'elle n'avait que six semaines en juin dernier, elle a assisté à la réunion annuelle de l'Institut des comptables agréés de la Colombie-Britannique dont M. Dye était alors le président. Rassurez-vous tout de suite, ma fille s'est conduite d'une façon exemplaire à cette occasion. Une fois seulement elle a manifesté sa présence parce qu'un orateur avait eu le tort de nous entretenir trop longtemps; c'était un simple avertissement à celui qui avait dépassé la mesure.

M. Dye sera également l'ami d'une autre jeune personne nommée Tasha, née il y a six semaines en Amérique du Sud. Il s'agit de la petite fille de l'honorable député d'Okanagan-Similkameen (M. King). Elle entrera au Canada avec ses parents dans quelques semaines. Je suis sûr que tous les nouveaux Canadiens comme Tasha, se réjouiront beaucoup de voir que M. Dye, le vérificateur général, s'occupera de son bien-être à l'avenir.

Je pense que nous devrions maintenant passer à ce qu'on nous propose dans le projet de loi. Les dispositions du bill lui-même semblent assez simples. Elles prévoient que le vérificateur général touchera un traitement égal à celui d'un juge puîné de la Cour suprême du Canada. Or la loi actuelle sur le vérificateur général prévoit de verser à ce dernier un traitement égal à celui du juge en chef de la Cour fédérale du Canada.

● (1220)

En opérant ce tout petit changement et en alignant le traitement du vérificateur général non plus sur celui du juge en chef de la Cour suprême mais sur celui du juge puîné de cette même cour, M. Dye a obtenu une augmentation de \$5,000 sur son traitement de base qui est passé de \$62,000 à \$67,000. Mais comme je l'ai fait remarquer la semaine dernière, M. Dye s'en tire encore mieux puisque la Chambre a adopté l'amendement de loi sur les juges et puisque en vertu de ce texte législatif le traitement du vérificateur général est, bien entendu, lié à celui des juges de la Cour suprême. Cette mesure législative leur accordait une première augmentation rétroactive de \$7,000 à compter du 1^{er} avril 1979 ainsi qu'une deuxième de \$7,000 à compter du 1^{er} avril 1980. Une petite clause supplémentaire prévoit que tous les juges ainsi que les députés et sénateurs et peut-être d'autres hauts fonctionnaires qui sont payés par le trésor public, bénéficieront automatiquement d'une augmentation de sorte qu'il sera inutile de prendre une mesure d'exception à chaque relèvement des traitements. La loi sur les juges prévoit que tous les juges recevront une augmentation annuelle d'au moins 7 p. 100, à compter du 1^{er} avril. Il est prévu que cette augmentation pourrait être moindre si certains indices du gouvernement fédéral étaient inférieurs à 7 p. 100. Quand M. Dye a accepté ce poste l'automne dernier, il comptait peut-être recevoir un traitement de \$62,000. Aujourd'hui, d'après mes calculs, son traitement atteint depuis le 1^{er} avril de cette année \$86,660. Je suis sûr que M. Dye sera très heureux de recevoir environ \$24,000 de plus par an qu'il ne l'escomptait quand il est entré en fonction.

Il y a un autre grand bénéficiaire de cette mesure législative et je voudrais parler de lui en passant. Il s'agit bien entendu de l'ancien vérificateur général, M. J. J. Macdonell, qui a pris sa retraite l'année dernière. Il va profiter des dispositions rétroactives de ce bill. D'après mes calculs toujours, M. Macdonell se